

Transport scolaire : le maire répond aux craintes

Mercredi, le maire a apporté des éclaircissements à propos de la fin de la gestion par du service d'accompagnement au transport scolaire, votée en conseil municipal, le 20 mars.

La polémique

Le conseil municipal s'est ouvert mercredi 24 avril par la lecture d'un courrier émanant de représentants des parents d'élèves de l'école Catherine-Dior, inquiets après le vote des élus haylands (douze voix pour, deux abstentions) le 20 mars. Alain Navarret a répondu point par point à la dizaine de questions posées dans ce courrier.

Des difficultés de recrutement

Pour mémoire, la commune avait repris spontanément en gérance ce service d'accompagnement depuis le 1^{er} septembre 2019. Il mobilise quatre agents, trois heures par journée scolaire durant 36 semaines, soit 1 728 heures par an pour un temps administratif évalué à 1 h-1 h 30 par semaine.

Pour gérer et animer ce service, la municipalité perçoit l'argent de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect) de Granville Terre et mer, reversée par les communes bénéficiant du service. « Ce service ne relève pas de la compétence de la municipalité. Nous ne l'arrêtons pas pour un motif financier, » a bien insisté Alain Navarret. « Depuis deux ans, ce service dysfonctionne car nous galérons à recruter du personnel pour l'honorer en raison de la précarité des postes. »

En janvier 2021, la municipalité s'était déjà tournée vers les communes du Pays hayland afin de recruter des agents pour assurer cette mission. « Nous n'avons eu aucune réponse, pas plus que pour toutes les annonces que nous avons pu publier auprès de Pôle emploi ou sur les réseaux sociaux », souligne le maire. Aucune commune ne s'est manifestée non plus depuis la décision du 20 mars.

Une dizaine d'enfants du Pays hayland scolarisée en maternelle est concernée par l'arrêt du service. « Nous avons conscience que cela met quelques familles en difficulté » reconnaît l'édile qui

« assume » cette décision. « Mais nous constatons aussi que ce service n'existe pas ailleurs dans le territoire. »

Dès lors, plusieurs solutions ont été évoquées, notamment le covoiturage ou, comme suggéré par Gilles Chapron, conseiller municipal, le transport à la demande par le biais des taxis en s'adressant à la région Normandie. « Les familles peuvent aussi se tourner vers leur mairie, » ajoute Alain Navarret. « Ces communes vont continuer à percevoir l'argent de la Clect qu'elles reversaient à La Haye-Pesnel depuis cinq ans. Les municipalités concernées pourront donc organiser ce service pour les enfants de leur commune. »

En revanche, les agents du service enfance-jeunesse-éducation de La Haye-Pesnel continueront bel et bien à prendre en charge les enfants de la sortie du bus jusqu'à l'école le matin, et inversement le soir.



Alain Navarret, maire La Haye-Pesnel. Photo d'illustration. Ouest-France